

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
mercredi 26 septembre 1990
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SEANCE

Président : M. MAYCOCK (Barbade)

**Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE**

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

ELECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES
ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS :

- a) **NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES**

DECLARATION LIMINAIRE DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT A L'ADMINISTRATION ET A LA
GESTION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/45/SR.2
18 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

5p.

La séance est ouverte à 11 heures.

DECLARATION DU PRESIDENT

1. Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux membres de la Commission, aux observateurs, aux représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ainsi qu'aux représentants des syndicats du personnel. Il appelle l'attention sur le document A/C.5/45/5 qui contient la liste des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission. La Commission aura à examiner des questions très diverses, notamment celles concernant le fonctionnement financier de l'Organisation et le budget-programme, le financement des opérations de maintien de la paix et d'opérations connexes, les questions relatives au personnel, la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique, le régime commun des Nations Unies et le régime des pensions des Nations Unies.

2. S'il est normal que ces questions suscitent des divergences d'opinions, les membres du Comité ont toujours montré qu'ils avaient la volonté nécessaire pour oeuvrer ensemble en vue d'obtenir des résultats mutuellement acceptables. La nécessité de parvenir à un consensus a été un aspect essentiel du processus de réforme et le Président estime que son rôle consiste à harmoniser les vues de toutes les délégations.

3. Une nouvelle ère s'ouvre pour les travaux de l'Organisation et en particulier ceux de la Commission. Dans le domaine de l'administration et de la gestion, des progrès considérables ont été faits dans l'application des réformes décidées par l'Assemblée générale. La communauté internationale attendant de plus en plus de l'Organisation des Nations Unies et les ressources limitées de l'Organisation étant mises de plus en plus à contribution, la Commission devra envisager sérieusement de trouver les moyens les plus efficaces de gérer des ressources budgétaires et humaines de l'Organisation. Les clivages idéologiques appartenant en grande partie au passé, les membres de la Commission peuvent s'atteler à ces tâches dans un nouvel esprit de coopération.

ELECTION DU BUREAU

4. Le PRESIDENT dit qu'il y a actuellement deux candidats pour les deux postes de vice-président et qu'aucune candidature n'a été proposée au poste de rapporteur. Les consultations se poursuivent et, s'il n'entend pas d'objection, il considérera que la Commission décide de renvoyer la question à une séance ultérieure.

5. Il en est ainsi décidé.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/45/250; A/C.5/45/5; A/C.5/45/L.1)

6. Le PRESIDENT se réfère au document A/C.5/45/5 relatif aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Cinquième Commission, dans lequel l'attention de la Commission est appelée sur les recommandations du Bureau de l'Assemblée générale concernant l'organisation de la session qui figurent dans la section II du document A/45/250.

(Le Président)

La Commission devra tenir compte en particulier de la recommandation 3 a) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, que le Bureau a reproduite dans ses recommandations qui concernent la nécessité d'utiliser intégralement les services disponibles, ainsi que des recommandations relatives à l'horaire des séances. En ce qui concerne les recommandations relatives au budget-programme (par. 16), le Président relève que le 1er décembre a été fixé comme date limite pour la présentation à la Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières. La Commission devrait envisager d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence de 25 000 dollars pour un point donné. Il recommande à toutes les délégations de lire attentivement la section II du document A/45/250, de même que la décision 34/401 de l'Assemblée générale qui porte sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée.

7. Le Président propose de clore la liste des orateurs 48 heures après la présentation du point de l'ordre du jour considéré, d'entendre les orateurs dans l'ordre où ils sont inscrits et de reporter en fin de liste les orateurs absents au moment où leur tour était venu d'intervenir et, enfin, d'autoriser le Rapporteur à faire directement rapport à l'Assemblée sur toutes les questions examinées, à moins que la Commission ne décide d'inclure dans son rapport un résumé des débats concernant un point particulier.

8. En l'absence d'objection, le Président considérera que la Commission procédera de la manière indiquée.

9. Il en est ainsi décidé.

10. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur son programme de travail provisoire, qui est présenté sous forme de tableau. Le programme a été établi en fonction de la date de disponibilité des documents et de l'emploi du temps des présidents des organes intéressés, avec le souci de répartir le volume de travail tout au long de la session. Le Président invite les délégations à consulter le document A/C.5/45/L.1 qui fait le point de la documentation de la Cinquième Commission.

11. Les derniers jours de sa session, la Commission sera appelée à examiner un nombre important des questions qui, pour des raisons diverses, n'auront pas pu être examinées plus tôt et le Président demande donc instamment à toutes les délégations de faire leurs déclarations sur les points de l'ordre du jour le plus rapidement possible de façon à permettre à la Commission d'achever son débat général et de commencer ses consultations officielles.

12. M. IRUMBA (Ouganda) dit qu'en tant que membre d'une petite délégation, il constate avec préoccupation que bon nombre des documents pour la session n'ont pas encore été publiés. Il espère que le Président en tiendra compte lorsqu'il ajustera le programme de travail.

13. M. FONTAINE ORTIZ (Cuba) dit que d'après le projet de programme de travail les points 129 à 134 seront tous examinés en une seule journée.

14. Le PRESIDENT dit que la Commission devra s'efforcer d'examiner ces questions aussi rapidement que possible au cours de la semaine indiquée. Il donne au représentant de l'Ouganda l'assurance que la plus grande souplesse présidera à l'établissement du calendrier de travail.

15. M. LADJOUZI (Algérie) fait siennes les observations concernant la disponibilité de documents et demande instamment au Secrétariat d'intensifier ses efforts pour publier à temps la documentation devant être examinée au titre des divers points de l'ordre du jour.

16. M. INOMATA (Japon) se demande s'il est opportun de différer l'examen des points 120 et 121 de l'ordre du jour concernant la crise financière actuelle de l'Organisation et la crise financière de l'ONU, jusque vers la fin de la session. Il estime que les membres de la Commission doivent être informés de la situation à ce sujet dès le début de leurs délibérations.

17. M. GUPTA (Inde) rappelle qu'à une session précédente, l'Assemblée générale a suggéré que les questions de la crise financière de l'Organisation soient examinées au début de la session plutôt qu'à la fin, à un moment où la Commission ne sera pas en mesure de lui consacrer toute l'attention voulue. Il demande donc au Président d'envisager de réaménager le calendrier prévu pour l'examen de cette question.

18. Le PRESIDENT dit que, dans la mesure du possible, les points 120 et 121 seront examinés à une date plus rapprochée que celle indiquée dans le projet de programme de travail.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/45/101/Add.1)

19. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le document A/45/101/Add.1, dans lequel le Secrétaire général indique qu'il a reçu notification de la démission de M. Christopher R. Thomas (Trinité-et-Tobago) du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. L'Assemblée générale sera donc appelée, à sa présente session, à nommer une personne pour accomplir la période du mandat de M. Thomas restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1991. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago a proposé la candidature de M. Louis A. Wiltshire à cet effet. Le curriculum vitae de l'intéressé est reproduit à l'annexe du document en question.

20. En l'absence d'objection, le Président considérera que la Commission renonce à voter au scrutin secret et recommande par acclamation de nommer M. Wiltshire pour accomplir la période du mandat de M. Thomas restant à courir.

21. Il en est ainsi décidé.

22. Le **PRESIDENT** dit que, un rapporteur n'ayant pas encore été élu pour la Cinquième Commission et un rapport devant être présenté sur la question sans plus tarder, il considérera que la Commission l'autorise, en sa qualité de président, à présenter le rapport de la Commission à l'Assemblée générale.

23. Il en est ainsi décidé.

DECLARATION LIMINAIRE DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT A L'ADMINISTRATION ET A LA GESTION

24. **M. AHTISAARI** (Secrétaire général à l'administration et à la gestion) dit que dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a souligné que l'ONU est parvenue à un tournant historique de son évolution. Elle commence à réaliser les tâches ambitieuses que lui avaient confiées les auteurs de la Charte. Bon nombre de missions nouvelles se déroulent sur le terrain et le Secrétaire général et ses collaborateurs assument pleinement leur rôle en matière de bons offices et de rétablissement de la paix. Leur succès amènera sans doute l'Organisation à prendre bon nombre des initiatives dans le domaine du règlement des conflits, de rétablissement de la paix et de la protection des principes de l'autodétermination et des droits de l'homme. Ces faits nouveaux traduisent la transformation profonde du rôle opérationnel de l'Organisation. Si ces questions relèvent avant tout du domaine politique, elles ont également des incidences d'une portée considérable sur l'administration, les finances, le budget et le personnel ainsi que dans les domaines généraux de l'appui logistique et organisationnel.

25. Le Secrétaire général a, à maintes occasions, souligné que le principal atout de l'Organisation est son personnel. Par essence, une bonne administration et une bonne gestion supposent que l'on fasse le meilleur usage possible de ces ressources pour exécuter les programmes de façon aussi efficace que possible. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général attache tant d'importance aux conditions d'emploi offertes par le Secrétariat. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, la rémunération offerte par l'Organisation est restée sérieusement à la traîne et, dans de nombreux domaines, celle-ci n'est plus financièrement compétitive. Cette situation malencontreuse compromet l'efficacité de l'Organisation et porte atteinte au moral du personnel.

26. Il est profondément troublant de constater qu'alors que l'Organisation est de plus en plus mise à contribution, ce qui traduit la confiance accrue que la communauté internationale a en elle, la situation financière demeure précaire. A ce jour, moins de la moitié des Etats Membres ont intégralement payé leurs contributions au budget ordinaire; il en résulte un déficit d'environ 643 millions de dollars. En outre, certains Etats Membres doivent encore 436 millions de dollars à l'Organisation au titre de leurs contributions extrabudgétaires aux opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général adjoint demande une fois de plus instamment aux délégations d'accorder toute l'attention voulue aux incidences de cette situation. Dans un avenir pas trop lointain, le Secrétaire général aura peut-être à indiquer aux Etats Membres qu'en raison de la situation financière, il ne sera pas en mesure d'appliquer les propositions essentielles en matière de maintien de la paix et de règlement de conflits.

La séance est levée à 11 h 50.